COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative une modification du PLU – Modification de l'OAP du Mortier Plat

Par arrêté n° 2023-10-01 en date du 10 octobre 2023, le Maire de Sainte Anne sur Brivet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur une modification du PLU visant à la modification de l'OAP du Mortier Plat. Cette enquête est en cours.

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle ayant conduit à la parution tardive par voie de presse de l'avis d'enquête n°2 en date du 11 novembre 2023 au lieu du 4 novembre 2023, il a été décidé, sur demande du commissaire enquêteur en date du 09 novembre 2023, de prolonger l'enquête publique de 11 jours soit jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 17h00.

Les dossiers continueront d'être consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier ainsi qu'au format numérique, à la Mairie de Sainte Anne sur Brivet – 6, rue de l'Etang 44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET – où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit les :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Jeudi et samedi de 9h à 12h.

Le dossier restera disponible sur le site Internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.sainte-anne-sur-brivet.fr.

Pendant cette période de prolongation, les observations et les propositions du public pourront continuer à être :
- Consignées dans le registre d'enquête publique ouvert en Mairie, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur,
- Adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Sainte Anne sur Brivet – 6, rue de l'Etang – 44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET avec en objet la mention « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur »,
- Par voie électronique : contact@sasbrivet.fr avec en objet la mention « Enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Sainte Anne sur Brivet les :

- Lundi 27 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 8 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour transmettre à Mr le Maire son rapport de synthèse. Il disposera également d'un délai de 30 jours pour émettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions et avis motivés. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions et avis motivés du Commissaire Enquêteur dès que celui-ci aura été notifié à Mr le Maire, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite adressée à Mr le Maire.

Cet avis faisant connaitre la prolongation de l'enquête sera publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département. Il sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Sainte Anne sur Brivet.

Une copie de l'avis publié sera annexée au dossier de l'enquête publique.

MAIRIE DE STE-ANNE-SUR-BRIVET LOIRE ATLANTIQUE

Le Maire, Jacques BOURDIN